Compte-rendu de la réunion plénière du conseil de quartier

Belleville / Saint-Maur

mardi 14 avril 2015

Ordre du jour de la séance :

1/ Point sur la refonte des plans de propreté 1
2/ Thème : Situation du logement dans le quartier et dans son environnement 3
3/ Présentation d'un vœu sur le réaménagement du boulevard de Belleville 8
4/ Présentation d'un projet d'investissement pour le fonctionnement des conseils de quartier ... 9
5/ Présentation des commissions 9
6/ Appel à candidatures 11
ANNEXES 11

1/ Point sur la refonte des plans de propreté

Luc Lebon, adjoint au Maire du 11e arrondissement en charge de la propreté
Stéphane LE BRONEC, responsable de la division Propreté du 11e
La présentation diffusée est jointe en annexe du compte-rendu

Contexte et description de la démarche

Il est rappelé que les anciens plans de propreté avaient été présentés en janvier 2011 en conseil d'arrondissement. En décembre 2014, la mairie du 11e arrondissement a souhaité procéder à leur révision en concertation avec les habitants, notamment avec les commissions « propreté et cadre de vie » des conseils de quartier.

Une 1ere réunion publique en décembre a permis de poser les enjeux et présenter les missions de la Direction de la Propreté et de l'Eau (DPE). Plusieurs rencontres ont été organisées par la suite avec les conseils de quartier et habitants volontaires : petits déjeuners dans les ateliers de propreté, visites de terrain, réunions de travail.

Objectifs du plan de propreté : les plans de propreté correspondent au déploiement des moyens de la division de la propreté quartier par quartier.

- En termes de fréquences de lavage et balayage, rue par rue ;
- En termes d'action de prévention et de lutte contre les incivilités, et de réduction des déchets.

Il s'agissait de croiser les points de vue des services de propreté avec ceux des habitants, de définir collectivement de nouveaux objectifs à atteindre et d'adapter au mieux les plans de

propreté aux problématiques et usages de chaque rue.

Moyens de la division de la propreté

Ne sont présentés ici que les moyens en propre de la DPE qui dispose par ailleurs de moyens supplémentaires apportés par des prestataires extérieurs (collecte de corbeilles de rue, gestion des bacs…) Cela représente : 300 agents dont 250 éboueurs, 7 petites laveuses et 5 petites aspiratrices, 10 véhicules de collecte des objets encombrants et une soixantaine de services de lavage.

Synthèse du travail avec les conseils de quartier

Les conseillers ont travaillé sur une série de cartes qui permettaient de visualiser :

- Les « points noirs » de propreté : objets encombrants, graffitis, urines, déjections canines et mégots. Cette cartographie permet de cibler les points de collecte d'encombrants régulièrement déposés, de tracer les itinéraires de lavage à l'eau chaude, d'affiner la carte des « rues à chien », enfin, de cibler les lieux nécessitant la pose de corbeilles de rue. L'objectif est de résorber 2 points noirs par an et par quartier. Ces cartes sont également un outil servant aux campagnes de communication et verbalisation.
- Les d'objectifs de fréquence de balayage et de lavage : ces cartes permettent de fixer les objectifs de lavage et de balayage hebdomadaire, rue par rue.
- Chaque année un bilan sera réalisé afin que ces cartes puissent si nécessaire être adaptées aux évolutions des usages des rues.

Calendrier

- Mise en œuvre des nouveaux objectifs de balayage avant l'été 2015
- Mars-Avril 2015 : Élaboration des nouveaux itinéraires puis mise en test et ajustements des plans de lavage pour une validation définitive en mai/juin 2015.
- Présentation du plan de propreté 2015 : en réunions plénières des conseils de quartier d'avril puis en juin en conseil d'arrondissement
- En parallèle d'avril à décembre seront mises en œuvre diverses actions de communication et de prévention.

Exemples d'actions de communication

En complément de ces actions de nettoiement, la division organise des opérations de sensibilisation ponctuelles.

- Les opérations « j'aime mon quartier propre », anciennement appelées « **Opérations Concertées de Nettoiement Approfondis (OCNA**) ». Il s'agit d'une concentration de moyens

sur un secteur qui comprend des actions de sensibilisation, de communication et de verbalisation. La 1ere action de ce type aura lieu dans le quartier de Bastille / Popincourt les mercredi 14 et jeudi 15 avril sur le secteur du passage de la Bonne Graine / passage Saint-Antoine.

- **Les campagnes de sensibilisation auprès des enfants dans les écoles**.
- Des **campagnes de sensibilisation sur des thématiques ciblées** (ex. les mégots : envoi de courriers auprès des commerçants et distribution d'affiches)
- Des **verbalisations** en fonction des quartiers et problématiques rencontrées. Par exemple, on ne verbalise pas aux mêmes heures les déjections canines et les encombrants.

2/ Thème : Situation du logement dans le quartier et dans son environnement

Jean-François ARENES, Agence Parisienne de l'Urbanisme et (APUR)
Bastien RECHER, adjoint au Maire en charge du logement
Les présentations diffusées sont jointes en annexe du compte-rendu

Éléments de cadrage sur la population dans l'arrondissement :

Densité	L'arrondissement est l'un des plus densément peuplé à Paris : 160 000 habitants sur 366 hectares soit 422,8 habitants/ha tandis que la moyenne parisienne est de 257 habitants/ha. Le quartier Belleville / Saint-Maur est encore plus dense avec 469 habitants/ha.
Structure	+ de 80% des ménages de l'arrondissement sont des « petits » ménages (c'est-à-dire constitués d'1 ou 2 personnes).
Âge	Les habitants du 11e sont plus jeunes que la moyenne parisienne (38,5 ans contre 39 en 2011). Concernant le secteur de Belleville/Saint-Maur, les habitants sont encore plus jeunes. Cette jeunesse est due à une forte proportion de jeunes adultes de 25-39 ans. Cette classe d'âge représente 1/3 de la population du 11e contre ¼ à l'échelle parisienne.
Niveau de revenus des ménages	Le quartier Belleville / Saint-Maur est plus pauvre en moyenne que le reste de l'arrondissement. Il y a une forte proximité sur ce point avec le 20e et la partie sud du 10e. A Paris, la part « revenus » est de 12%.
Demande en logement social	Il y a une forte demande en logement social. La part des demandeurs est plus importante le long des boulevards de Ménilmontant et de Belleville. Cela représente environ 20% de ménages demandeurs. A titre de comparaison, les demandeurs à l'échelle parisienne sont environ de 10%.

Éléments de cadrage sur le logement dans l'arrondissement :

Densité	Le 11e est l'arrondissement le plus dense en matière de logement (100 000 dont 88% de résidence principale). A Paris, on estime la densité à 156 logements/ha. Dans le 11e, cela représente 271/ha et 293/ha pour le seul secteur de Belleville / Saint-Maur.
Prix	Les prix du 11e correspondent exactement aux évolutions de la moyenne parisienne. Indépendamment de l'inflation, les prix ont été multipliés par 4 en 18 ans (stagnation autour de 8000€ le m² depuis 2010.) Le secteur le moins chère de Belleville est situé le long des boulevards de Belleville et du faubourg du Temple.
Typologie des logements	Les logements sont à 60% des T1 et T2. Les T4 et plus ne représentent que 15%. Dans le secteur de Belleville / Saint-Maur, les T1/T2 représentent plus de 66% du logement en résidence principale. Cela a pour conséquence qu'un jeune ménage souhaitant s'agrandir ne pourra pas nécessairement se reloger dans le 11e arrondissement.
Logement social de fait	Le logement social de fait (locatif privé occupé par un ménage qui pourrait être dans du logement social) permet d'identifier les immeubles de petits logements et qui concentrent une part importante de demandeurs de logement social. En 2014, la Ville de Paris a visé 257 logements de ce parc dans les zones en déficit de logement social. Ce phénomène concerne particulièrement le secteur de Belleville.
Salubrité	Historiquement, le 11e arrondissement et le quartier de Belleville a fait l'objet de nombreuses interventions, notamment par la SIEMP. Une grande partie de l'insalubrité a été traitée et s'est achevée vers 2007. Un travail est réalisé pour prévenir les immeubles susceptibles de se dégrader. Chaque année de nouveaux immeubles sortent de ce dispositif de repérage.
Logement social	La loi SRU oblige les communes à avoir 25% de logement social sur leur territoire. La Ville a déployé de nombreux moyens : en 2001, 13,44% et 2014, 18,46% (soit 75 000 logements sociaux financés dont 7000 par an). Dans le 11e, cette proportion est forte dans certains secteurs dont une concentration forte pour le quartier de Belleville. Un effort est réalisé pour mélanger les catégories de logement (PLAI, PLS…)

<u>Évolutions depuis 2001 :</u>

- Instauration d'une réelle transparence dans les procédures d'attribution de logements : instauration d'un dispositif de *scoring* (« cotation ») qui est actuellement en expérimentation.
- Relance de la production de logements sociaux (objectif de 3 500 nouveaux logements par an et rééquilibrage sur le territoire parisien)
- Mobilisation des logements vacants
- Lutte contre l'habitat insalubre

Objectifs 2014 – 2020

La lutte contre la crise du logement doit passer par une intervention forte de la puissance publique pour permettre la création de nouveaux logements. Le budget alloué au logement social représente 400 millions pour Paris et 250 millions de la Région Île-de-France.

- Production de 10 000 nouveaux logements par an
- Atteindre un taux SRU de 30% de logements sociaux d'ici 2030 : ce seuil concerne tout Paris et dépasse les obligations nationales
- Transformation de 200 000 m² de bureaux en logements

Etat des lieux de la demande et système d'attribution des logements

Le 11e arrondissement comptait au 1er novembre 2014 environ 9000 demandeurs d'un logement social pour 24 logements examinés en commission d'attribution. Cette proportion s'explique par la faible présence de logements sociaux dans l'arrondissement d'une part. Ces attributions sont réalisées par trois entités : l'Etat, la collectivité parisienne et, plus marginalement, l'arrondissement.

- *La commission locale d'attribution* **:**

- Elle est composée d'élus de l'arrondissement (majorité et opposition), d'associations qualifiées au titre de leur implication dans le logement (ex : Secours Catholique, ALJT, Aurore, SNL), de représentants des centres sociaux et services sociaux de la ville (CASVP et DASES).
- La commission étudie prioritairement les candidatures des personnes habitant ou travaillant dans le 11ème et ne résidant pas déjà dans le parc social. La commission propose des candidats pour les logements sociaux et intermédiaires appartenant à son propre contingent (environ 30 logements par an).
- La commission est tenue de proposer 3 candidats par ordre de priorité (rang 1, rang 2, rang 3). L'attribution se fait selon plusieurs critères la solvabilité des personnes, la typologie familiale. La commission dans ses critères tient compte également de l'urgence sociale des personnes (situation sociale de la famille, accidents de vie, environnement de vie…)
  - ➔ En vertu du décret du 28 novembre 2007 relatif à la loi DALO, les bailleurs décident seuls de l'attribution définitive **et peuvent ne pas suivre l'ordre de désignation proposé par la commission.**

- *La cotation, outil mis en place en octobre 2014 :*

Le dispositif consiste en l'attribution d'un nombre de point à chaque demandeur de logement en fonction de sa situation. La cotation est basée sur 25 critères (sur-occupation dans le logement

actuel, montant consacré au loyer…). La sélection des dossiers soumis à la commission de désignation de la Ville de Paris se fera en fonction de ce nombre de points. Ce dispositif est actuellement expérimenté dans les 2e, 10e, 12e, 13e et 18e arrondissements.

Les solutions envisagées pour augmenter l'offre :

- **Construire plus :** Le 11ème a la plus forte densité d'Europe. Néanmoins de nombreux projets sont en cours dans l'arrondissement.
- **Acheter des immeubles :** Plus de 40 logements préemptés dans le 11ème depuis le début de la mandature (32 rue Keller, 37 boulevard de Belleville et 79 rue Léon Frot).
- **Lutter contre les logements vacants :** Création du dispositif *Multiloc* pour louer les logements vacants à des ménages de la classe moyenne, en s'appuyant sur des agences immobilières privées, et en offrant des aides financières et des garanties aux propriétaires.
- **Réduire la facture des particuliers : T**raiter l'insalubrité et réduire les dépenses énergétiques.
  - Traiter l'insalubrité : la Ville de Paris dispose d'un service technique de l'Habitat, joignable par les particuliers. Les problèmes traités sont par exemple la ventilation insuffisante, humidité, fuites d'eau, défauts d'étanchéité de la toiture, fenêtres ou installation électrique en très mauvais état, accumulation de déchets dans l'immeuble ou dans un logement, problème de termites, de pigeons…
  - Lutte contre la précarité énergétique pour faire des économies d'énergie : ce sujet est un vrai enjeu social. Il se met d'abord en place pour les immeubles privé en 2007 à travers le Plan Climat de la Ville de Paris qui prévoit la réhabilitation de ce type de logements parisiens à l'horizon 2050. Il est renforcé en 2008 : *Copropriété Objectif Climat.* Des dispositifs d'incitation et de soutien aux copropriétaires du parc privé (ex. OPAH 2D2E)

Discussion avec la salle :

Question sur les statistiques disponibles (nombre d'attributions annuelles, taux de renouvellement du logement social…)

- Il est rappelé que l'APUR réalise de nombreuses études sur la problématique de l'urbanisme parisien et métropolitain. Elles peuvent être consultées sur http://www.apur.org/. L'agence publie annuellement un rapport sur l'accès au logement social à Paris où figure, par exemple, la rotation dans le parc social. Celle-ci est effectivement très faible : elle est inférieure à 5% en moyenne à l'échelle parisienne. Cela signifie que la rotation n'existe quasiment pas et est surtout technique (cause de décès). Il y a effectivement un blocage du

parc. Les mutations se font pour le moment dans le parc d'un bailleur. La Ville travaille sur une charte de mutation pour confronter et mutualiser les parcs des bailleurs. Concernant le nombre d'attribution, il est 12 000 chaque année à Paris dont 4000 sont opérées par la Ville de Paris, dont 2000 par les mairies d'arrondissement.

Y a-t-il une coordination entre les services de l'Etat, la mairie centrale et la commission locale d'arrondissement ?

- Cette coordination existe notamment avec la Préfecture sur le DALO. Néanmoins ce dispositif ne fonctionne pas et doit être revu. Il permet de fournir des critères objectifs comme la sur-occupation (9m² par personne). Un Comité Régional de l'Habitat et de l'Environnement est en cours de montage.

Existe-il une carte des opérations en cours ?

➔ Les données existent sur la plateforme open data de la Ville de Paris. Il existe aussi des infographies. Il est précisé qu'une carte est disponible sur le site de la commission "cadre de vie" du conseil de quartier.

Question sur la transparence du traitement des dossiers : les demandeurs de logement n'ont pas les moyens de comprendre pourquoi un dossier est bloqué ?

➔ La commission d'attribution est ouverte aux associations et l'opposition municipale. C'est une preuve de transparence. Il est difficile de l'ouvrir plus en raison des données personnelles qui y sont traitées. Les temps d'attente sont excessivement longs, certains peuvent atteindre 10 ans. Cela peut s'expliquer par le faut qu'il y a un encombrement du parc social pour des gens qui ne sont pas forcément prioritaires et par le fait que les autorités publiques sont presque systématiquement dans le traitement de cas d'urgence. La difficulté réside dans le choix entre les situations d'extrême urgence.

N'y a-t-il pas un risque de bloquer l'accès au logement pour les personnes qui ne peuvent accéder au logement social ni acheter un appartement à Paris ?

➔ Les opérations de préemption sont un instrument efficace pour garantir aux personnes, notamment issue de la classe moyenne, leur maintien dans leur logement sans augmentation du loyer. Par ailleurs, la question du logement social peut laisser penser qu'elle exclut les classes moyennes. Or les plafonds moyens des catégories de logement sont fixés en fonction de la demande (30% de logements très sociaux, 40% de logements sociaux et de 30% de logements intermédiaires) qui correspond à la structure des ménages parisiens et franciliens.

3/ Présentation d'un vœu sur le réaménagement du boulevard de Belleville

Le vœu porte sur 3 types d'enjeux en matière d'urbanisme, de développement économique et de commerce, de solidarité et de cohésion sociale ainsi que sur les enjeux démocratiques.
Le conseil de quartier demande :

- L'engagement en 2015 d'un diagnostic territorial sur le boulevard de Belleville, intégrant les dimensions urbaine, sociale, environnementale et économique, en vue d'une large concertation sur son aménagement ;
  - ➔ Il est souligné l'importance d'une concertation avec les habitants de tous les arrondissements concernés ainsi que d'apporter une importance égale aux trois dimensions présentées (attractivité économique, égalités sociales, qualité urbanistique...)
- L'inscription du réaménagement du Boulevard de Belleville dans le Programme d'Investissement de la Mandature ;
- L'achèvement des travaux avant le terme de la mandature.
  - ➔ Des participants soulignent l'importance qu'il y ait une concertation et que le projet fini soit le plus satisfaisant possible sans aucune contrainte de temps.

Des remarques de participants sont faites sur les problèmes de nuisances, de propreté et de pollution, de circulation (piste cyclable endommagée), de tranquillité publique (présence de dealers, de prostitutions…) De nombreuses difficultés évoquées sont liées au marché de Belleville. Il est précisé à la salle que le conseil de quartier a saisi par courrier Olga POLSKI, adjointe à la Maire de Paris en charge du commerce et son homologue du 11e arrondissement, Philippe DUCLOUX.

- Concernant le marché : il s'agit d'un des linéaires les plus importants de Paris (1km250). Il n'est pas exclusivement local, il a au contraire un rayonnement francilien. La mairie du 11e a demandé à Olga POLSKI que la prochaine délégation de service public intègre une réduction du linéaire de 200-300m ainsi qu'une plus grande diversité de l'offre de produits. Une clause prévoit ainsi qu'en cas de travaux de réaménagement le linéaire sera moins important.
- Concernant la problématique de la prostitution : un travail a été engagé avec le Procureur de la République et le Préfet de Police de Paris. Toute la chaîne est ainsi mobilisée pour démanteler les réseaux chinois existants et traiter le problème à la source.
- Le réaménagement de Belleville est l'occasion de s'interroger sur les usages de cet espace : il faut trouver un équilibre entre assurer les activités économiques, comme permettre aux

camions d'exercer leur activité de livraison, et assurer les circulations douces (libérer les pistes cyclables) tout en favorisant de nouveaux usages.

- Concernant l'inscription au PIM : celui-ci prévoit 12 millions d'euros pour requalifier l'espace public. Cette enveloppe est arbitrée par la Ville de Paris à travers les différents adjoints de la Maire de Paris. Il revient à la mairie et à la population, par exemple via le budget participatif, de porter des projets. Une concertation pourra avoir lieu avec le 20e arrondissement.

➔ **Il est suggéré que la rédaction du vœu laisse à la Ville le soin de définir les moyens de mise en œuvre et insiste sur l'organisation d'une concertation.**

➔ **Les points 2 et 3 sont supprimés.**

➔ **Adoption du point 1 en faveur d'une large concertation**

Le texte du vœu est joint en annexe du compte-rendu.

4/ Présentation d'un projet d'investissement pour le fonctionnement des conseils de quartier

Pour rappel, une dotation d'investissement permet de réaliser des études, d'initier ou de compléter des projets locaux ou d'intérêt général. Son montant actuel pour le conseil de quartier Belleville / Saint-Maur est de **16.528€**.

Il est proposé un r**emplacement du matériel actuel** qui arrive en fin de vie (son achat remonte à 2007). Le photocopieur coûte 4.300€, **soit 864€ par conseil de quartier pris sur le budget d'investissement** de chacun. Le coût moyen des copies reste le même.

➔ **La dépense est validée par le conseil de quartier.**

5/ Présentation des commissions

➘ Le **groupe d'animation** expose ses priorités :

- Le vivre ensemble et la prise en compte de l'avis de tous
- L'amélioration de l'information des habitants
- L'augmentation des moyens de fonctionnement du Conseil de quartier
- Un espace dédié pour rencontrer les habitants (dispositif de kiosque citoyen expérimenté par la Mairie Centrale)

- Une meilleure coordination avec les autres instances de démocratie participative et les associations
- Une indépendance vis-à-vis des partis politiques et de la Mairie.

Commission « solidarité »

La commission ne s'est pas encore réunie. Elle a vocation à être inter-quartier et faire des liens sur des sujets transversaux. La commission soutient le projet de Bagagerie.

Il est lancé un appel à volontaires.

Commission « sécurité »

La commission essaye de se tenir au courant de toute la réglementation. Il est signalé que de nombreuses informations existent sur le site de la Ville (paris.fr). Une idée à l'étude est de proposer un vœu pour que la SEMAEST puisse préempter des locaux pour cantonner le problème d'extension des bars.

Il est lancé un appel à volontaires.

Commission « culture »

Deux activités principales :

- Le Cinéma de Papa et Maman
- Le Circul'Livre : le quartier ne dispose pas de bibliothèque à proximité, le Circul'Livre est un projet très apprécié qui permet un accès à la lecture à tous.

Il est signalé qu'à cause du plan Vigipirate, le conseil de quartier est impacté dans le bon déroulement de ces des deux manifestations dans les écoles (accès et occupation des locaux).

Commission « Développement économique et relation aux commerçants » :

Celle-ci se compose de 9 membres et s'est réunie 2 fois. Ses projets à venir :

- Lancer en octobre 2015 « les lundis de l'économie » ;
- Lancer le bulletin économique « les Echos de Belleville »;
- Organiser avec la Chambre de Commerce et d'Industrie, la sensibilisation des entrepreneurs du quartier sur l'obligation d'affilier les salariés à une mutuelle à compter du 1er janvier 2016. Exemple de thèmes : accessibilité dans les commerces, complémentaires santé, apprentissage.

↘ **Commission « Cadre de vie et développement durable »**

Les priorités de la commission sont les suivantes :

- l'amélioration de la propreté ;
- le Boulevard de Belleville ;
- le budget participatif et la remise à niveau de l'espace public ;
- la végétalisation et les espaces verts ;
- le logement pour tous.

Actions envisagées :

- Création d'un site internet **cadredevie.paris** : 1.171 vues ;
- 11 propositions déposées dans le cadre du Budget participatif ;
- 20 propositions adressées au Maire du 11e pour améliorer la propreté
- Groupe de travail avec le Conseil de quartier de Belleville (20e).

6/ Appel à candidatures

La Commission Sécurité et tranquillité publique : remplacement de Mme Colette ALBRECHT

La Commission Solidarité (interquartiers) : remplacement de Mme Marie BANGOWENI

ANNEXES

- Point sur la refonte des plans de propreté
- Thème : Situation du logement dans le quartier et dans son environnement (2 présentations)
- Présentation d'un vœu sur le réaménagement du boulevard de Belleville

MAIRIE DE PARIS

la mairie du 11e

REFONTE DES PLANS DE PROPRETÉ 2015

LA CONCERTATION

Conseil de Quartier- Belleville / Saint Maur
Mardi 14 avril 2015

MAIRIE DE PARIS

la mairie du 11e

Le plan de propreté : Définition

C'est l'établissement conjoint d'un plan d'action définissant en cohérence avec les moyens humains et matériels disponibles :

- Les fréquences et les modalités de nettoiement des rues de l'arrondissement,
- Les thématiques des actions de sensibilisation,
- Les thématiques prioritaires de verbalisation,

.

- La planification d'un programme de résorption des points noirs,

MAIRIE DE PARIS

la mairie du 11e

Le plan de propreté : Moyens

Moyens humains

•Environ 300 personnes dont 255 Personnels éboueurs (6 femmes)

Moyens matériels

•7 petites laveuses et 5 petites aspiratrices (dont 2 électriques)

•10 véhicules de collectes d'objets encombrant de type jumper ou porteur

•Environs 60 services par semaine de véhicules de nettoiement de type poids lourd.

Les horaires

- Équipes matins : 6 H 00 – 13 H 30
- Équipes après-midi : 12 H 30 – 20 H 00

MAIRIE DE PARIS

la mairie du 11e

Méthodologie de la concertation :

- **Réunion publique** de présentation du dispositif le16 décembre 2014

- **Petit déjeuner en atelier** le 16 janvier 2015 :

  - Présentation des équipes de propreté aux habitants et représentants des conseils de quartier.

  - Distribution des cartes « Points noirs de propreté » et des cartes « Objectifs » du plan de propreté 2011 aux représentants des conseils de quartier.

  - Visite de terrain avec les équipes.

MAIRIE DE PARIS

la mairie du 11e

Méthodologie de la concertation (suite) :

- **Travail autonome** et parallèle des conseils de quartier, des services techniques et de la mairie locale sur l'actualisation ;
  - des cartes « points noirs » de propreté
  - des souhaits d'objectifs de fréquence de balayage
  - des souhaits d'objectifs de fréquence de lavage

- **Réunion d'échange et de travail** sur les propositions d'évolutions des conseils de quartier, des services techniques et de la mairie du 11e (3 février 2015) .

- Synthèse des discussions et élaboration du plan de propreté 2015

MAIRIE DE PARIS

la mairie du 11e

Ces réunions ont permis un échange sur 3 thématiques :

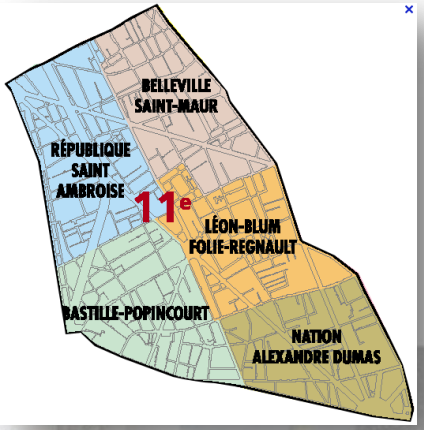

I. Cartographie points noirs

II. Fréquences de balayage

III. Fréquences de lavage

Objectif

Élaboration commune de l'évolution du plan de propreté 2011 en plan de propreté 2015

Cartographie points noirs

RETOUR

Établissement d'un diagnostic commun avec la population sur les points noirs de propreté recensés sur l'arrondissement.

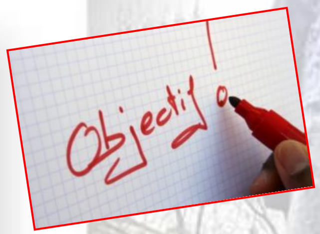

Résorption de 2 points noirs par an par quartier

- Points Dépôts Vrac OM
- Points Dépôts Objets Encombrants (OE)

MAIRIE DE PARIS

la mairie du 11e

RETOUR

Définition des objectifs de fréquences de balayage et de lavage des voies

Établissement avec la population d'un nouvel objectif de fréquences hebdomadaires à atteindre pour les prestations de balayage et de lavage.

Ce nouvel objectif fixé atelier par atelier est basé sur :

- Les objectifs de fréquences hebdomadaires du plan de propreté 2011
- Les résultats de balayage et de lavage hebdomadaires moyens 2014
- Les résultats de balayage et de lavage hebdomadaires moyens établis sur les 4 dernières années
- Les moyens humains et matériels du service de propreté
- Les contributions et échanges avec les commissions propreté des conseils de quartier et les habitants.

MAIRIE DE PARIS

la mairie du 11e

RETOUR

Définition des objectifs de fréquences hebdomadaires :

Objectif de balayage des voies

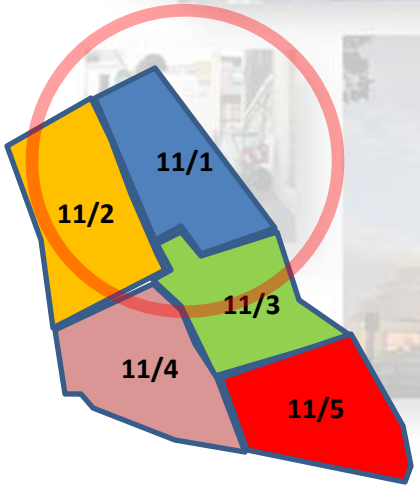

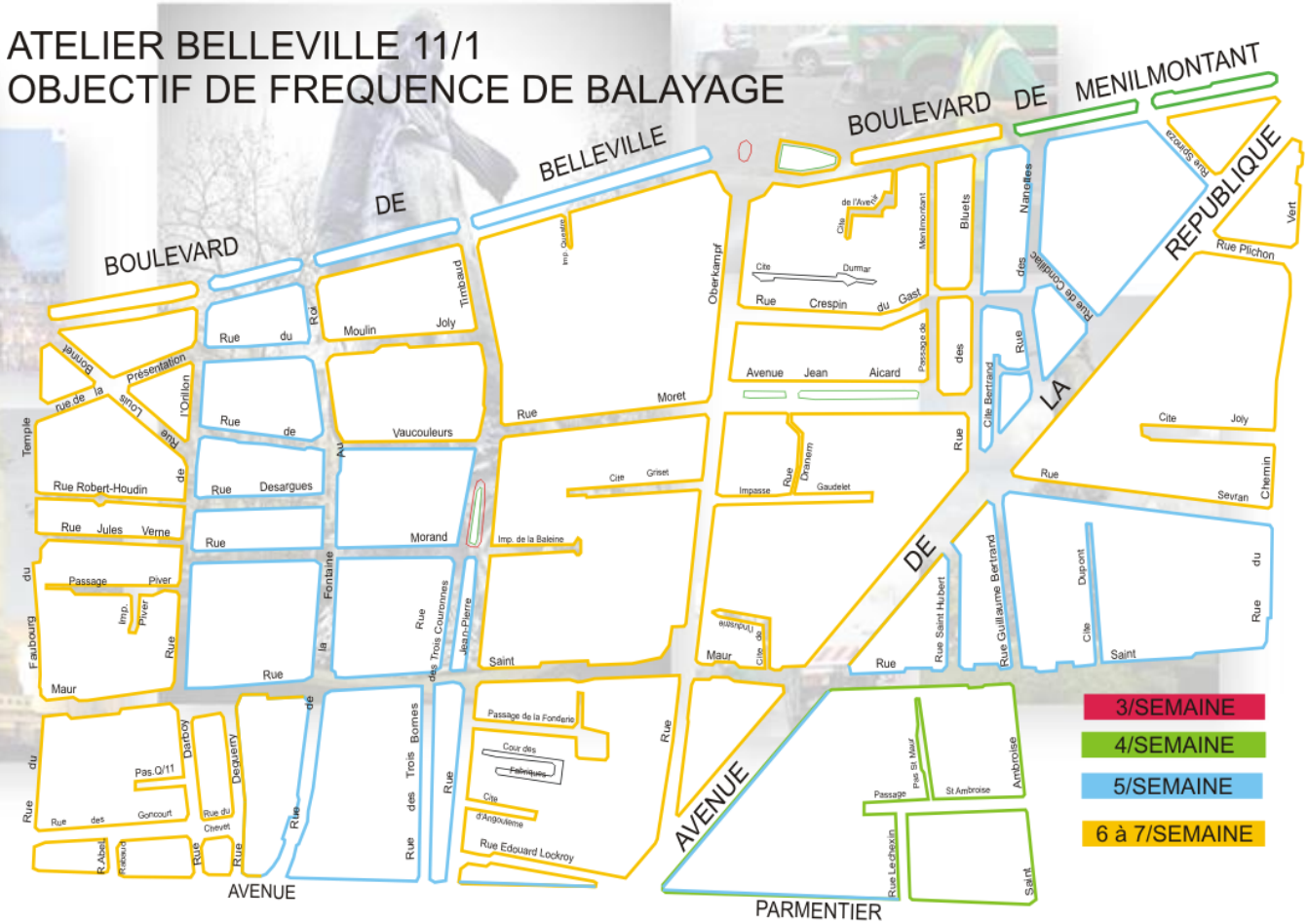

2011

MAIRIE DE PARIS

la mairie du 11e

RETOUR

Définition des objectifs de fréquences hebdomadaires :

Objectif de balayage des voies

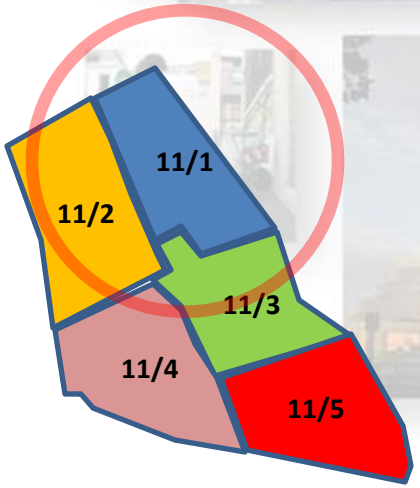

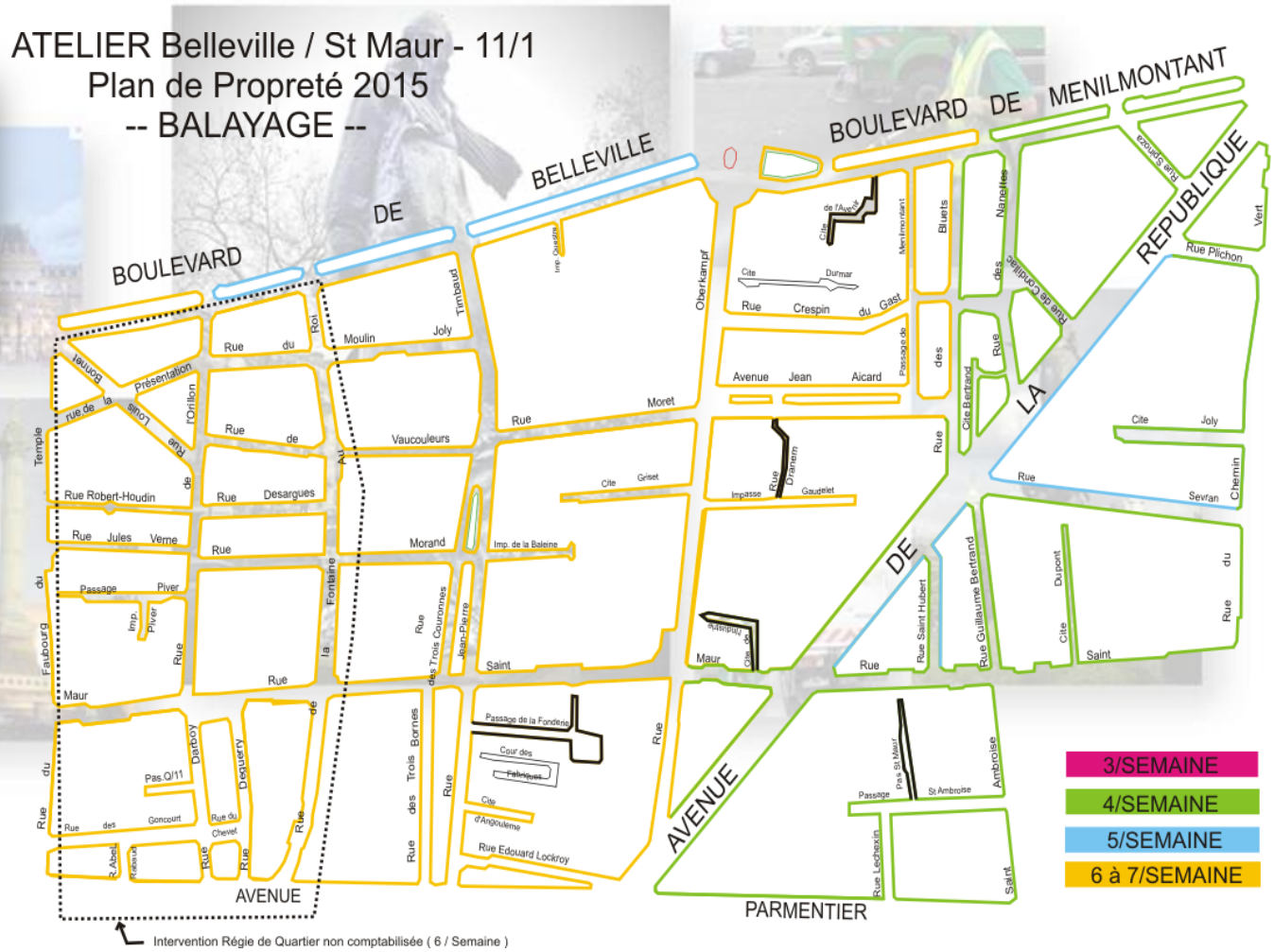

2015

MAIRIE DE PARIS

la mairie du 11e

RETOUR

Définition des objectifs de fréquences hebdomadaires :

Objectif de balayage des voies

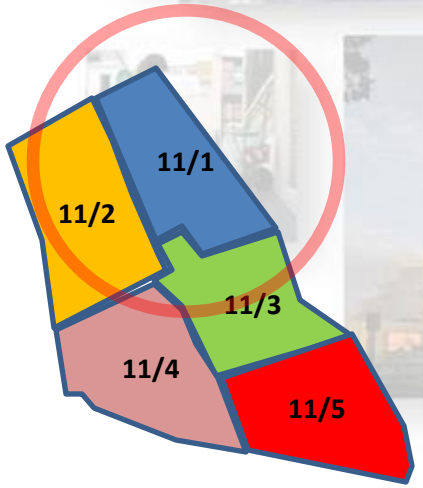

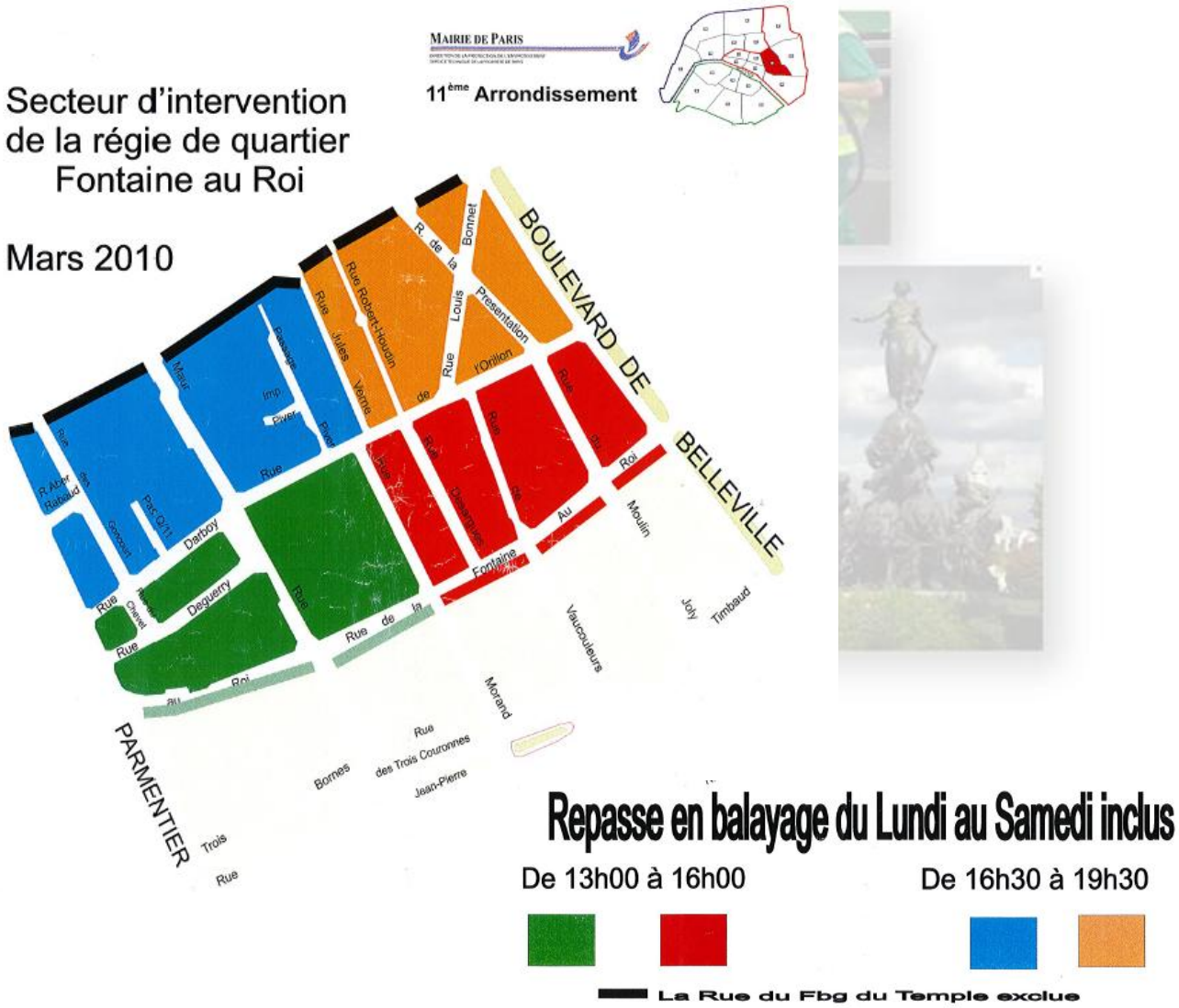

MAIRIE DE PARIS

la mairie du 11e

Définition des objectifs de fréquences hebdomadaires :

Objectif de lavage des voies

RETOUR

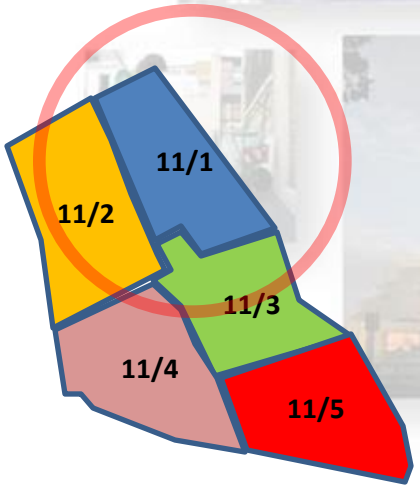

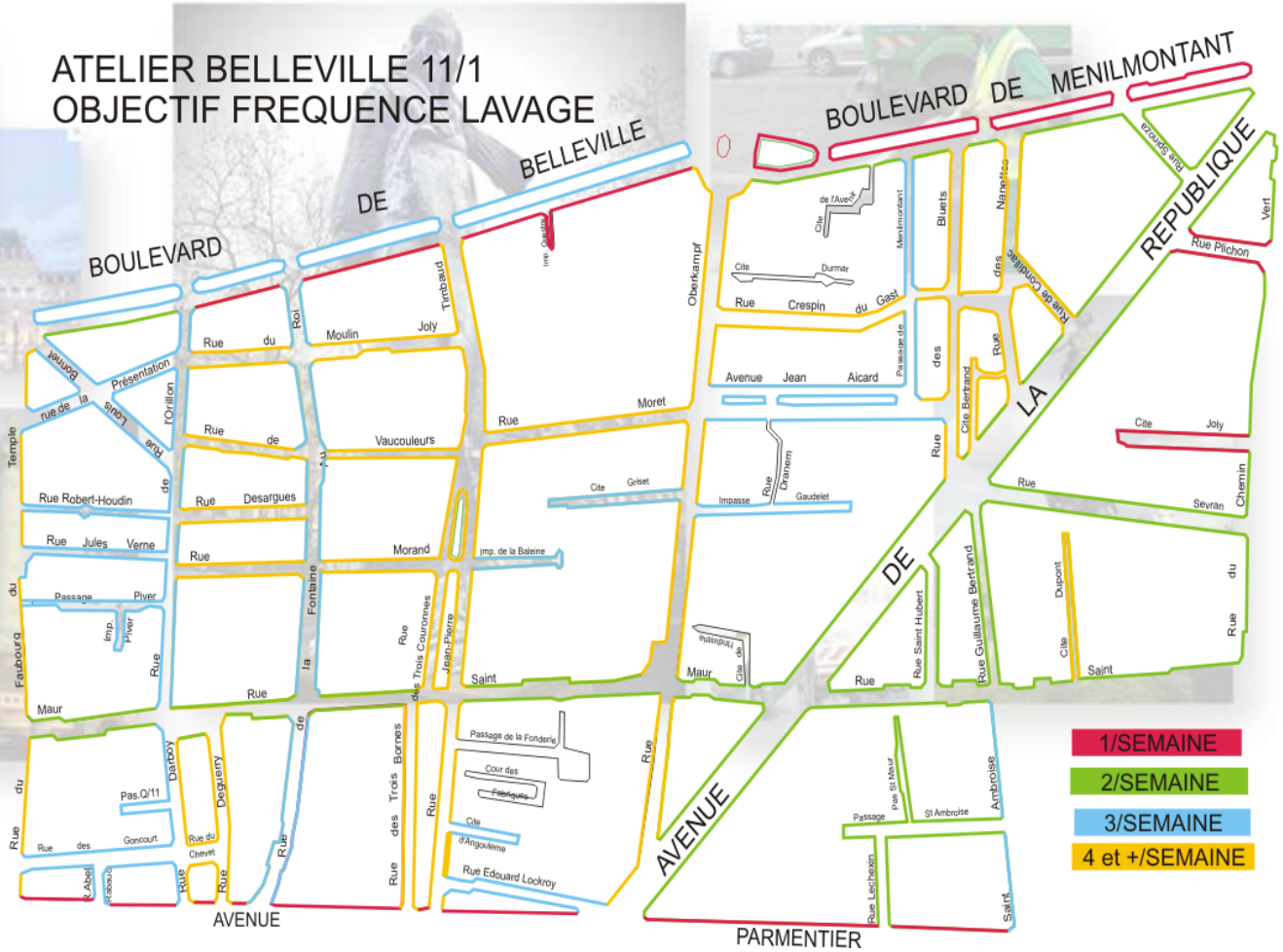

2011

MAIRIE DE PARIS

la mairie du 11e

Définition des objectifs de fréquences hebdomadaires :

Objectif de lavage des voies

RETOUR

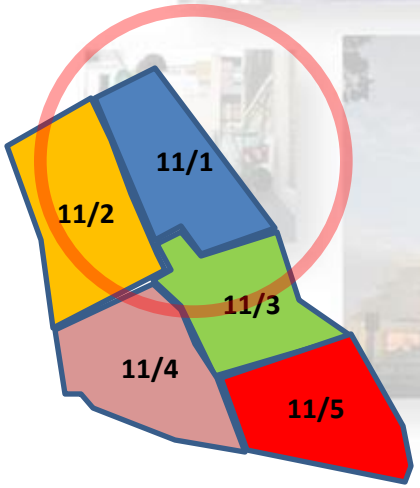

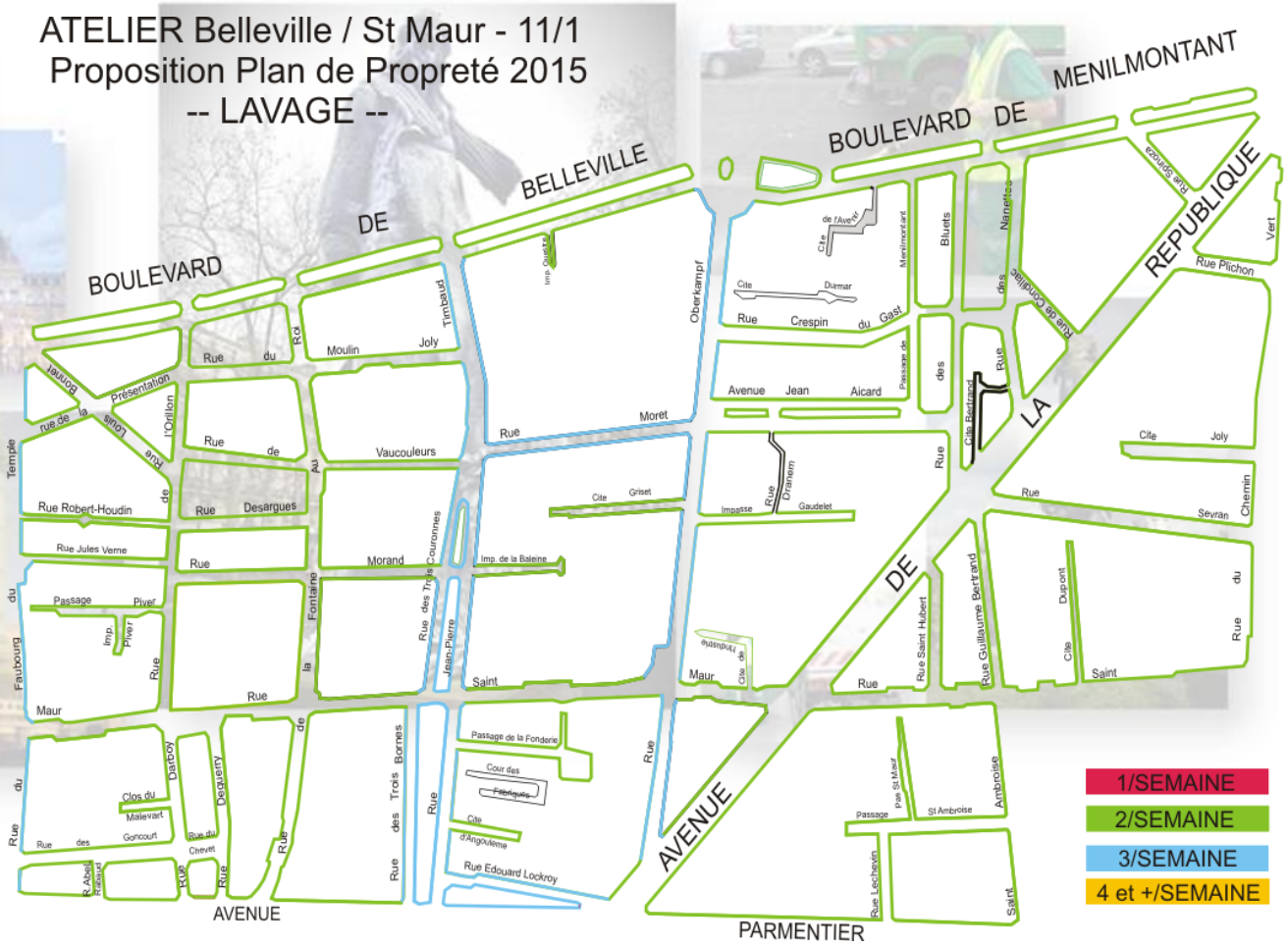

2015

MAIRIE DE PARIS

la mairie du 11e

Planning prévisionnel de la mise en œuvre du plan de propreté :

Balayage :

- Mise en œuvre des nouveaux objectifs avant l'été 2015

Lavage :

- Mars 2015 : Élaboration des nouveaux itinéraires de lavage
- **Avril 2015 : Mise en test et ajustement des plans de lavage**
- Mai/juin 2015 : Validation définitive des nouveaux itinéraires de lavage

Plan de propreté 2015 :

- **Avril 2015 : Présentation en réunions plénières des conseils de quartier.**
- Juin 2015 : Présentation en conseil d'arrondissement

Prévention et communication :

- **Avril à décembre 2015 : Mise en œuvre de diverses actions de communication et de prévention**

MAIRIE DE PARIS

la mairie du 11e

Prévention / Sensibilisation/ Communication

RETOUR

Opérations Propreté :

Augmentation du nombre d'opérations de propreté sur l'arrondissement à 10 par an : 2 par conseil de quartier

Opérations de communication scolaire :

Communication de rue et actions de verbalisations ciblées :

MAIRIE DE PARIS

la mairie du 11e

Merci de votre écoute

LA CONCERTATION

REFONTE DES PLANS DE PROPRETÉ 2015

MAIRIE DE PARIS

la mairie du 11e

I. Cartographie points noirs

V Points Dépôts Vrac OM

OE Points Dépôts Objets Encombrants (OE)

I. Cartographie points noirs

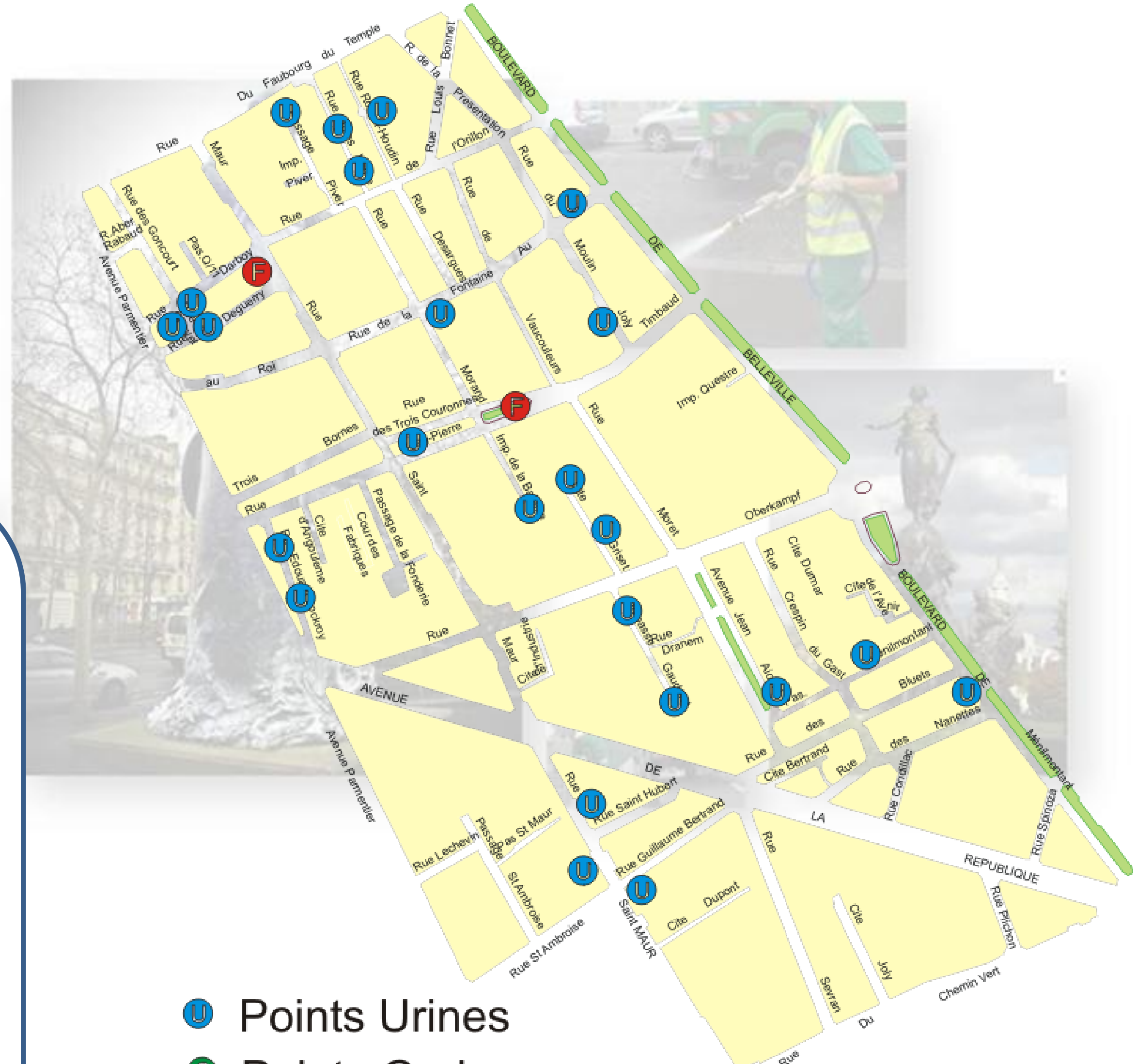

Points Urines

Points Graisses

Points Fientes

MAIRIE DE PARIS

I. Cartographie points noirs

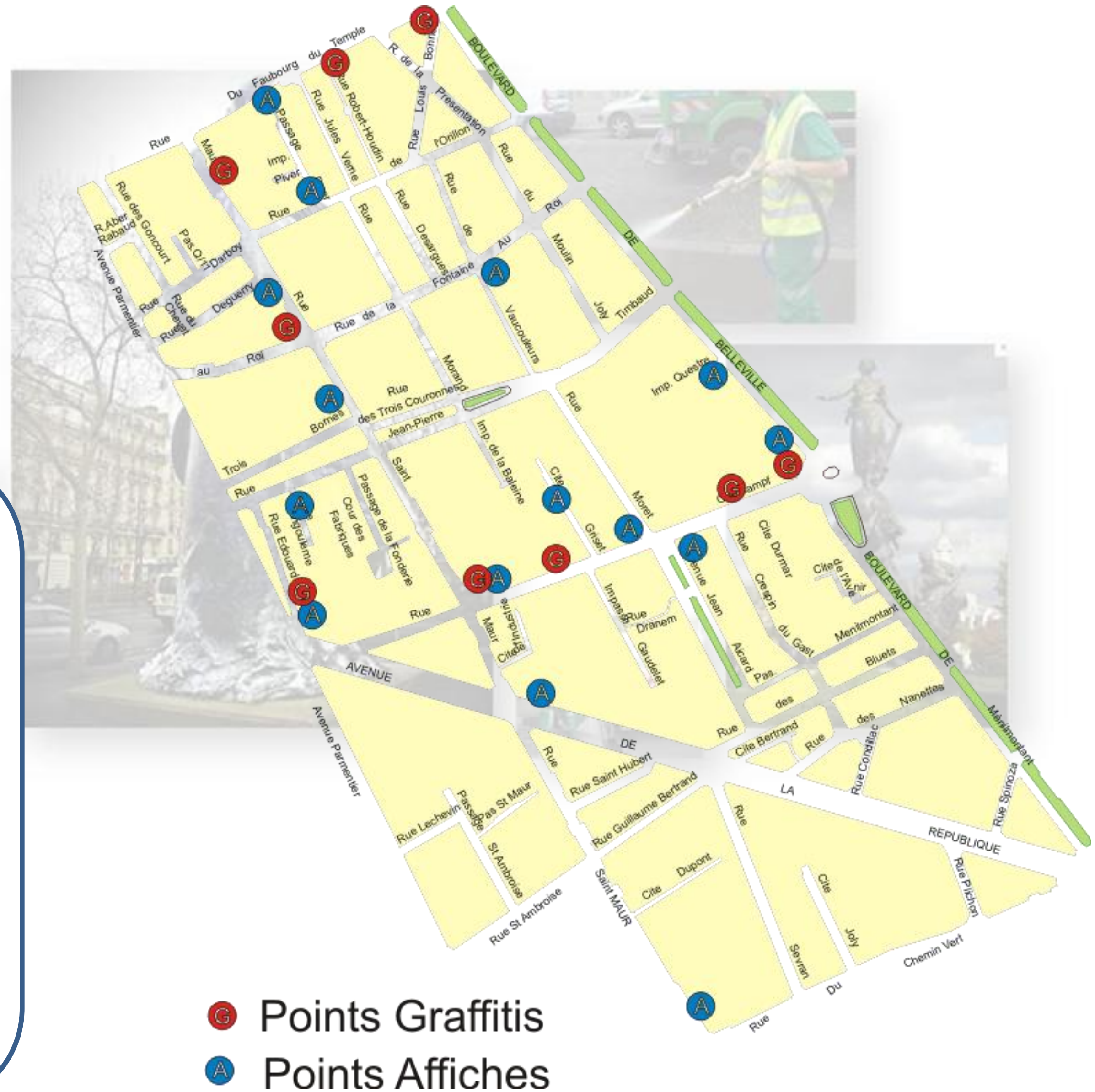

MAIRIE DE PARIS

la mairie du 11e

I. Cartographie points noirs

MAIRIE DE PARIS

la mairie du 11e

I. Cartographie points noirs

Points Mégots

MAIRIE DE PARIS

la mairie du 11e

RETOUR

LA CONCERTATION

REFONTE DES PLANS DE PROPRETÉ 2015

Paris, 11e arrondissement et conseil de quartier Belleville Saint-Maur

Population et logement

14 avril 2015

17 bd Morland- 75 004 Paris
tél : + 33 (0)1 42 76 22 58 - fax : + 33 (0)1 42 76 24 05
http://www.apur.org

1. Les habitants

Belleville Saint-Maur, un quartier très densément peuplé

- 156 831 habitants dans le 11e arrondissement au 1er janvier 2012 (6,9% de la population parisienne), regroupés en 87 339 ménages
- 366,6 hectares (4,2% de Paris)

➔ **Un secteur très densément peuplé :**

- Paris : 257,6 habitants par hectare
- 11e arrondissement : 422,8 habitants par hectare
- **Belleville Saint-Maur** *:* 469,1 habitants par hectare

- Dans le 11e arrondissement : 82% ménages sont constitués de 1 ou 2 personnes 9% des ménages du 11e arrondissement comptent 4 personnes ou plus

Un quartier prisé par les trentenaires

- **Les habitants du 11e arrondissement sont un peu plus jeunes** que la moyenne des parisiens (âge moyen de 38,5 ans contre 39,4 ans à Paris en 2011). Et ceux du secteur Belleville Saint-Maur sont encore plus jeunes.
- Cette « jeunesse » de la population n'est pas liée à la présence des enfants ou de jeunes, qui sont plutôt moins nombreux qu'ailleurs dans Paris, mais plutôt à **une forte proportion de jeunes adultes de 25 à 39 ans** (32,1% dans le 11e contre 26,6% à Paris en 2011 - 32,1% dans Belleville Saint-Maur).
- A titre de comparaison, la « jeunesse » du 20e arrondissement est plutôt liée à la présence d'enfants.

Une part importante d'habitants aux revenus modestes

Le quartier Belleville Saint-Maur compte dans la partie nord une part importante de ménage à bas revenus, et il ressemble en cela aux secteurs voisins du 20e arrondissement.

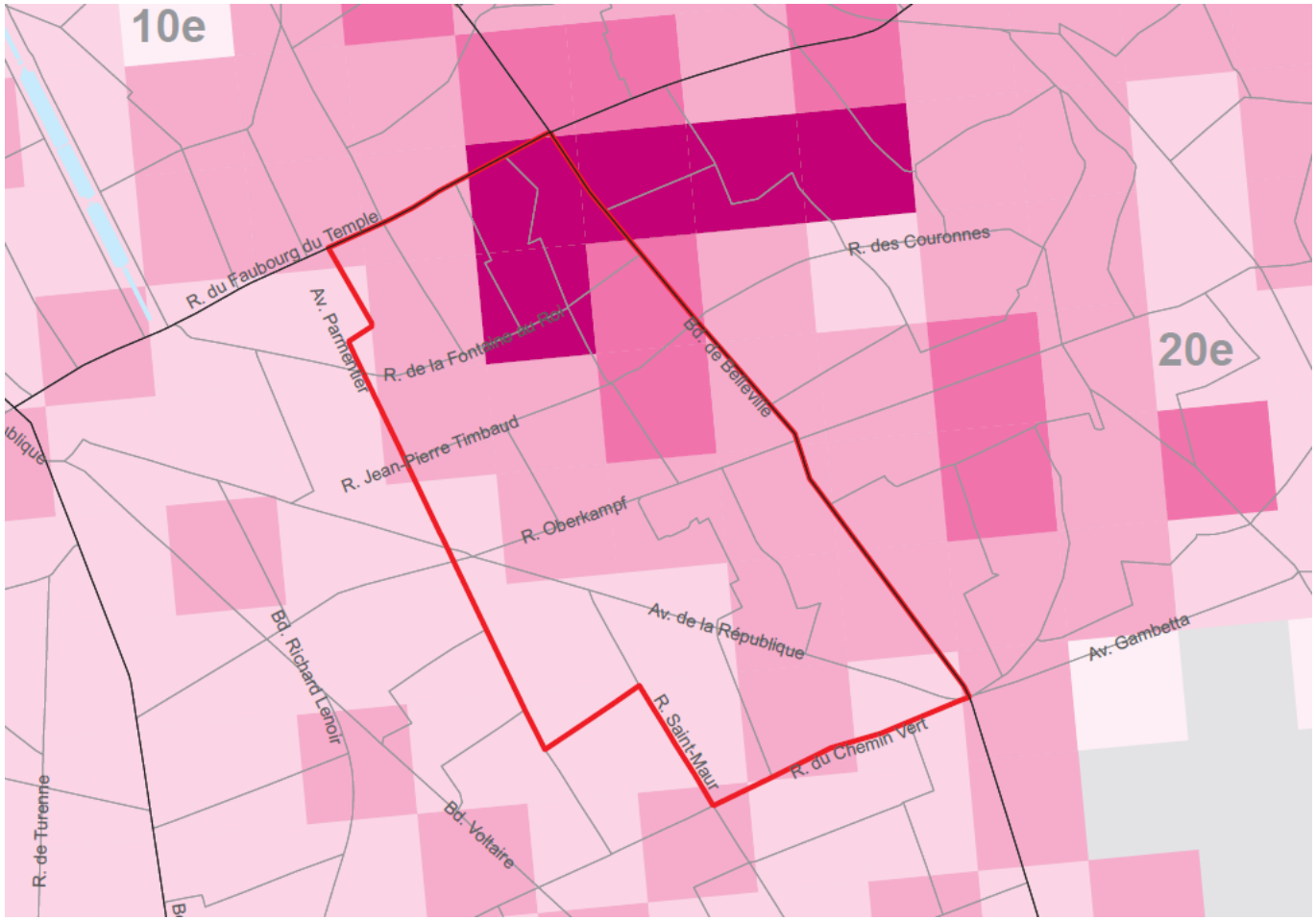

Part des ménages à bas revenus, dans le total des ménages

- plus de 40%
- de 30 à 40%
- de 20 à 30%
- de 10 à 20%
- moins de 10%

Une demande de logement social importante

Les demandeurs de logements sociaux sont concentrés dans les IRIS situés le long des boulevards de Belleville et de Ménilmontant

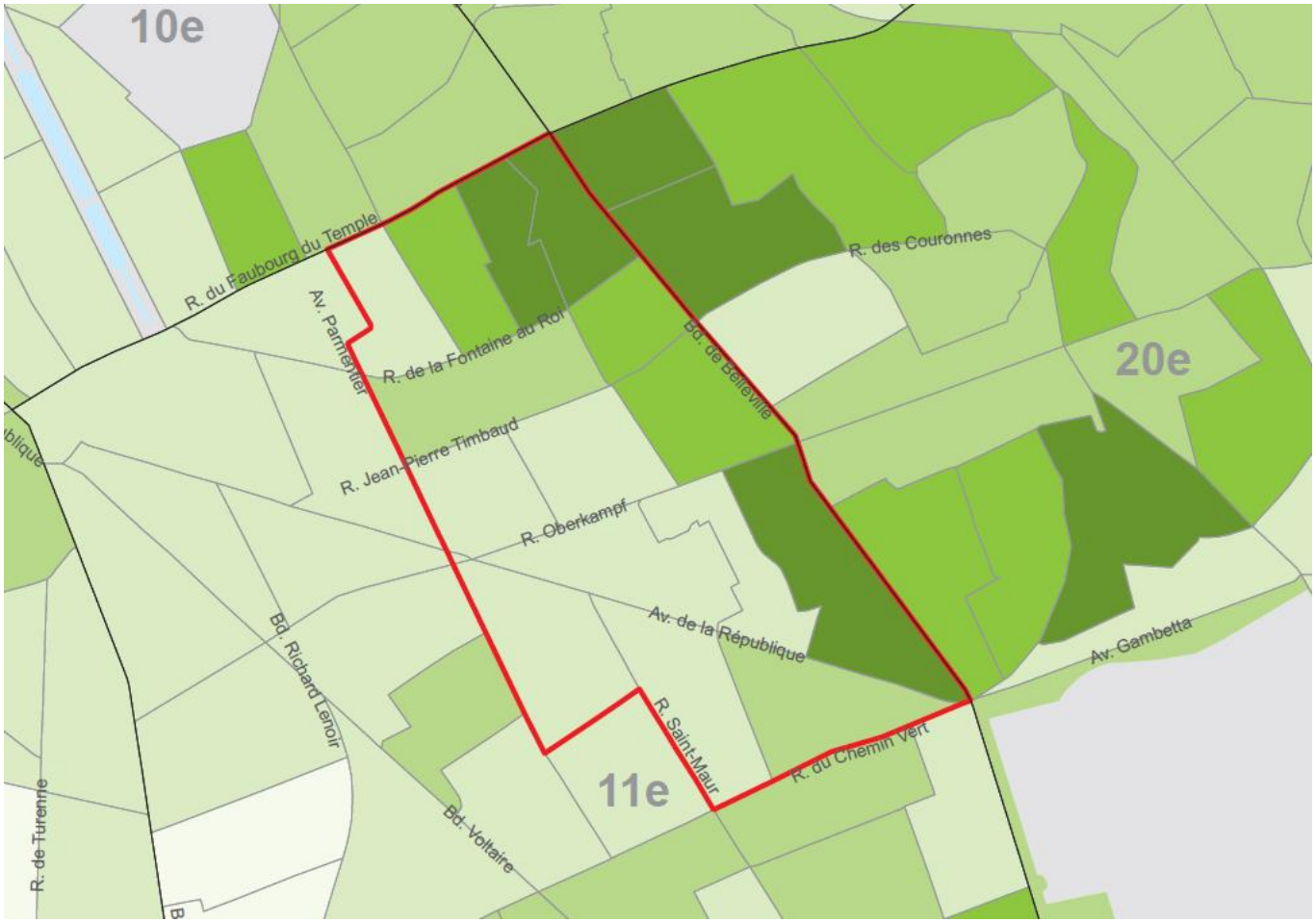

Part des demandeurs de logements sociaux dans le total des ménages

- plus de 20%
- de 15 à 20%
- de 10 à 15%
- de 5 à 10%
- moins de 5%

2. Les logements

Un quartier très dense en logement

- **99 373 logements selon RP 2011**
  - 87 339 résidences principales (87,9%)
  - 4 656 résidences secondaires et logements occasionnels (4,7%)
  - 7 378 logements vacants (7,4%)

- **L'arrondissement le plus dense en logements**
  - Paris : 155,9 logements par hectare
  - 11e : 271,1 logements par hectare
  - **Belleville Saint Maur** : 293,0 logements par hectare

Un prix des logements élevé, mais moins qu'ailleurs dans le 11e arrondissement

- Les prix des logements dans le 11e arrondissement évoluent comme la moyenne parisienne.
- Ils ont été **multipliés par 4 en 18 ans**.
- Depuis 2010, les prix moyens stagnent autour de 8 000 € par m², ils sont compris entre 7 000 et 8 000€ / m² à Belleville Saint Maur.
- **C'est le long des boulevards** de Belleville et de Ménilmontant (jusqu'au lycée Voltaire) et le long de la rue du Faubourg du Temple **que les prix sont les moins élevés dans le 11e** arrondissement. Plus on va vers la Bastille et plus les prix sont élevés.

Une très forte concentration de petits logements

11e arrondissement :
T1 et T2 : 62,6% des résidences principales
T4 et plus : 15,7% des résidences principales

Belleville Saint-Maur :
T1 et T2 : 65,7%
T4 et plus : 13,8%

PETITS LOGEMENTS
Nombre de logements de 1 et 2 pièces par rapport au nombre de logements de 4 pièces ou plus
- plus de 4 pour 1
- de 2 à 4 pour 1
- de 1 à 2 pour 1

GRANDS LOGEMENTS
Nombre de logements de 4 pièces ou plus, par rapport au nombre de logements de 1 et 2 pièces
- de 1 à 2 pour 1

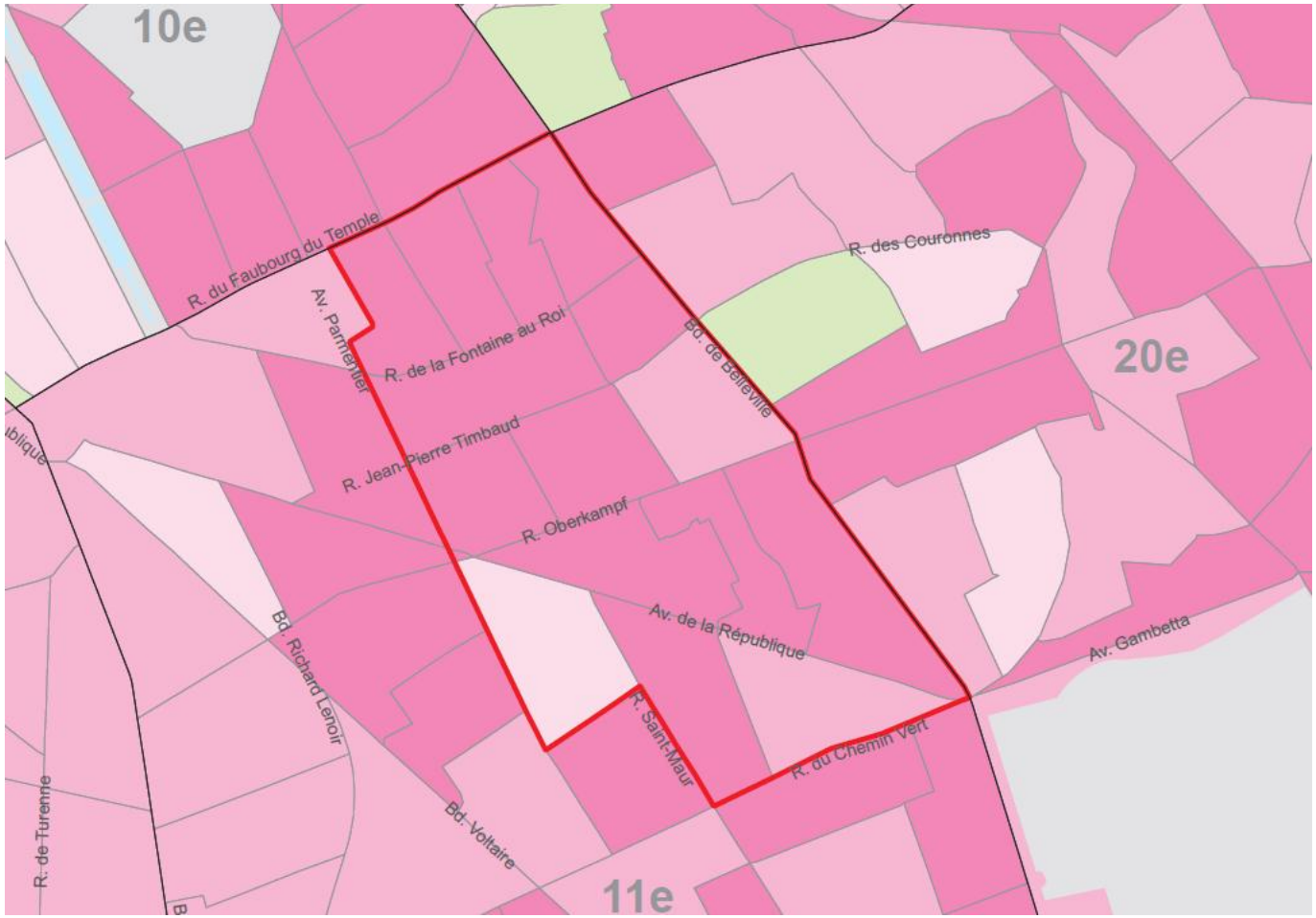

11e arrondissement : 4 logements de 1 ou 2 pièces pour 1 logement de 4 pièces ou plus
Belleville Saint Maur : 4,7 logements de 1 ou 2 pièces pour 1 logement de 4 pièces et plus

Le quartier concentre une part importante de logement social de fait

➔Travail d'identification en 2013 :
-repérage des quartiers populaires
- dans ces quartiers, identification des immeubles d'habitat privé les plus modestes

➔ Depuis une délibération de décembre 2014, 257 immeubles en copropriété et situés dans la zone de déficit en logement social, sont soumis au droit de préemption urbain renforcé (DPUR)

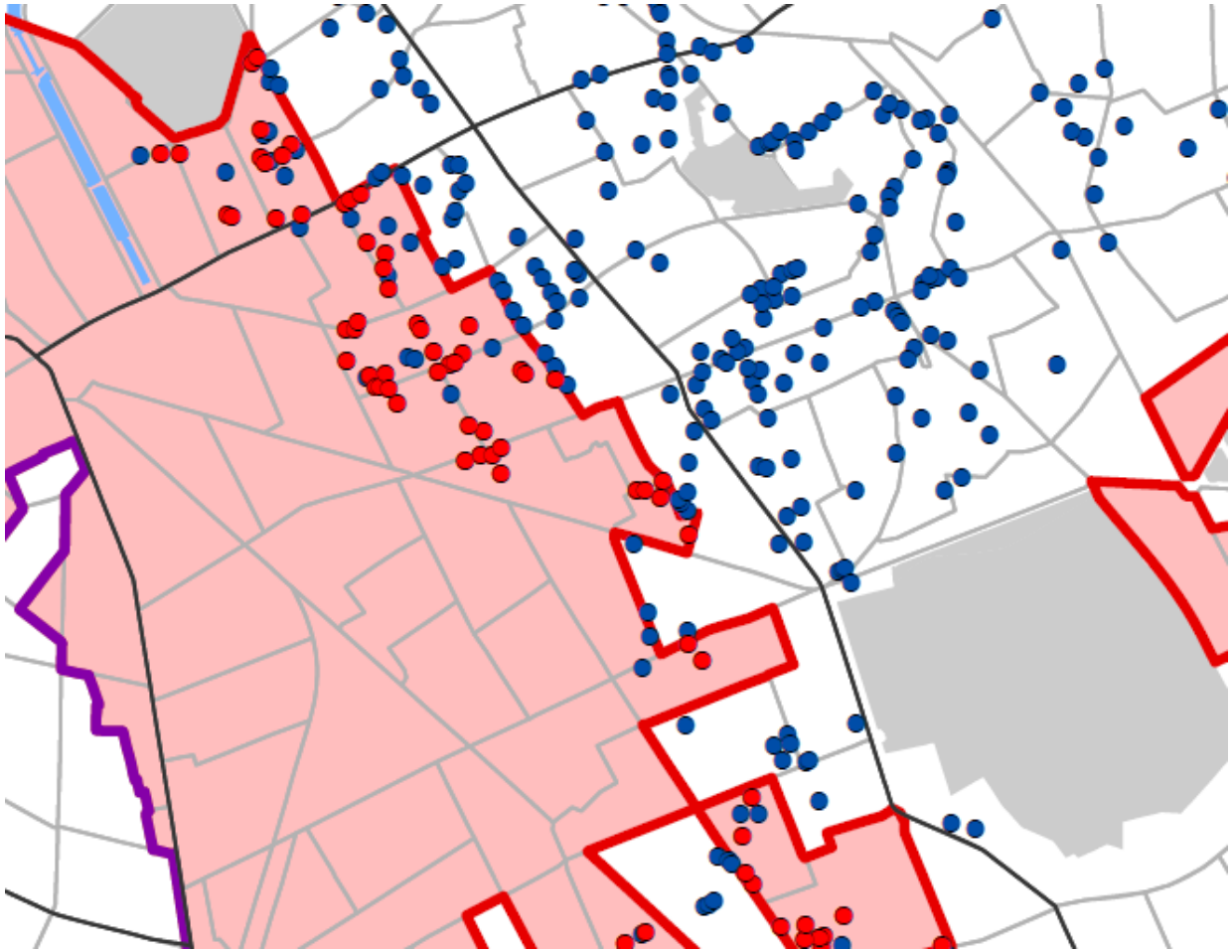

Immeuble du PSF, en copropriété et dans la zone de déficit en logement social

Autre immeuble du PSF

Zone de déficit en logement social

Certains immeubles présentent un risque de dégradation du bâti

Les immeubles à risque en 2014

Immeubles présentant un risque de dégradation du batî

- Immeubles déjà repérés en 2013 (153)
- Nouveaux immeubles (194)

Total : 347 immeubles

Nombre de logements DGI

- Moins de 30
- De 30 à 50
- 50 ou plus

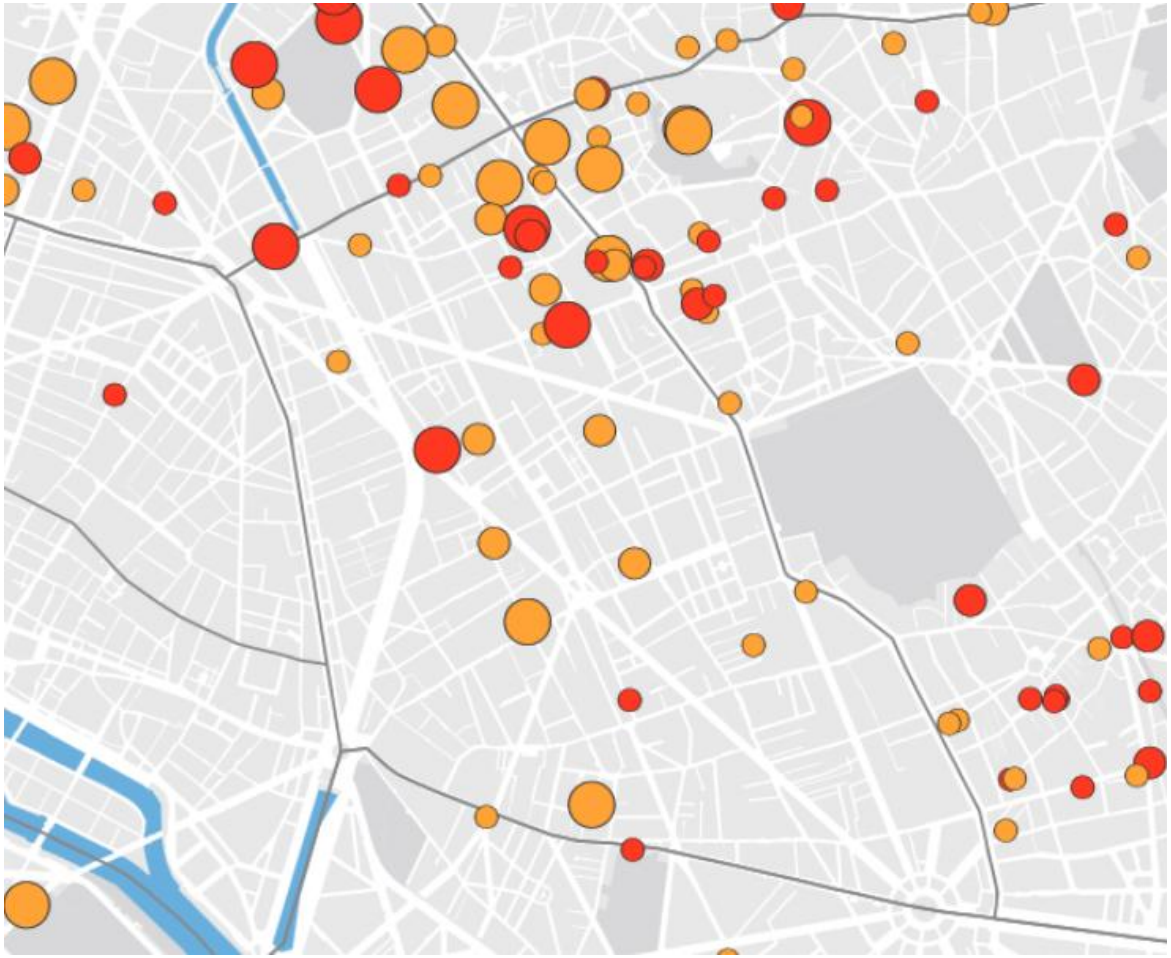

Une concentration en logement social non négligeable

% de logements sociaux SRU dans le 11e arrondissement
→ 8,2% au 1er janvier 2001
→ 12,7% au 1er janvier 2014

Les IRIS proches du 20e arrondissement concentrent les logements sociaux SRU de l'arrondissement

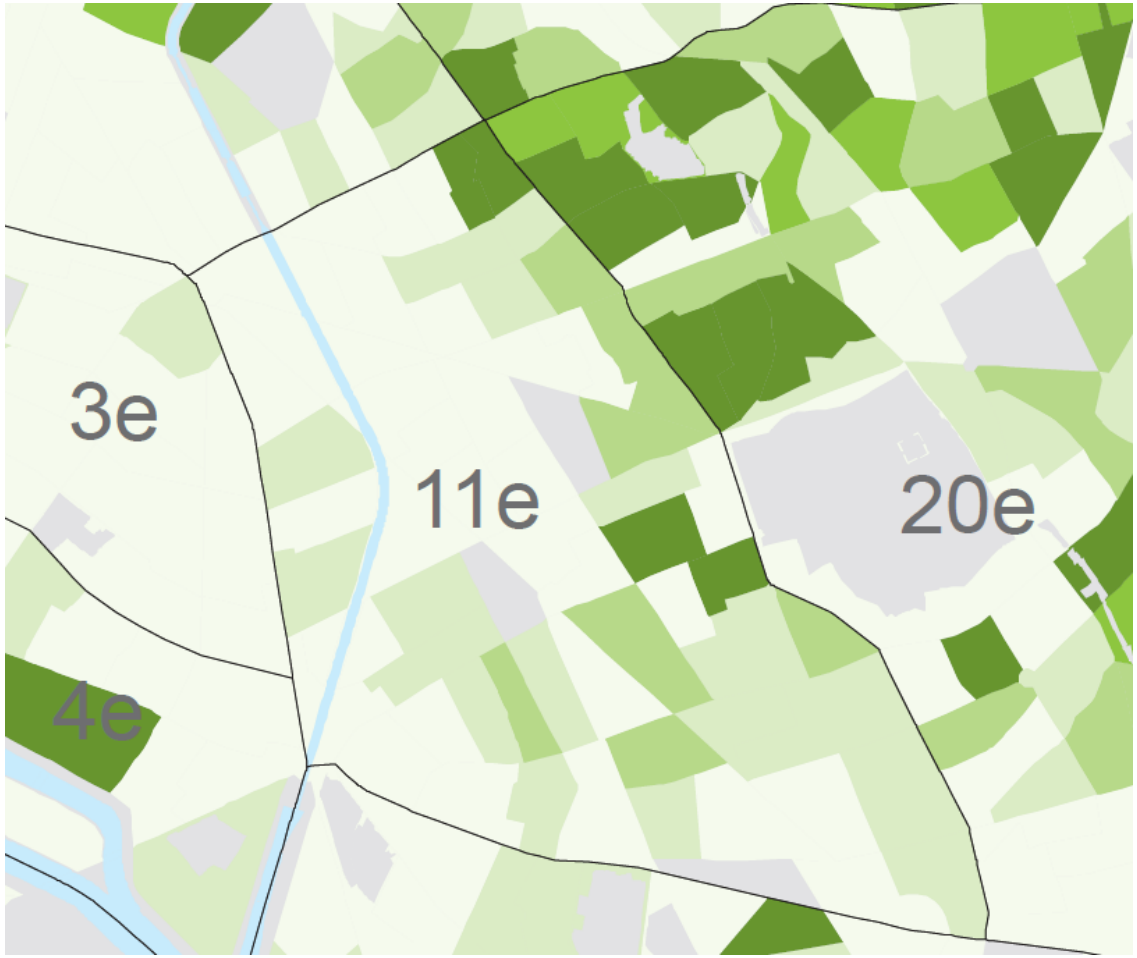

Part des logements SRU, dans le total des résidences principales

- plus de 40%
- de 30 à 40%
- de 20 à 30%
- de 10 à 20%
- moins de 10%

au 1er janvier 2013

Les logements sociaux financés de 2001 à 2015, par catégorie de financement

4 402 logements financés de 2001 à 2015 dans le 11e arrondissement
32 % PLAI - 47% PLUS - 22% PLS

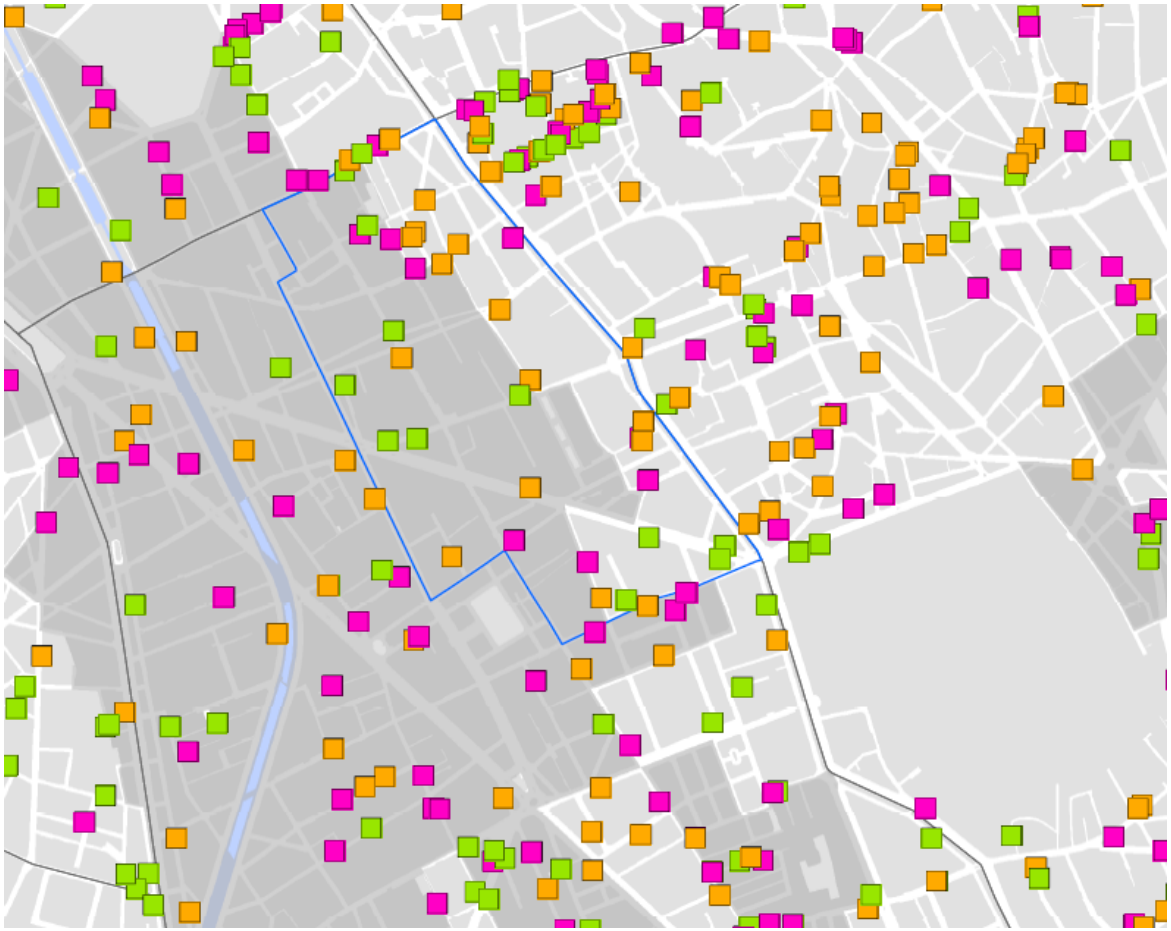

- PLAI
- PLUS
- PLS

Les logements sociaux financés de 2001 à 2015, par nature de logement

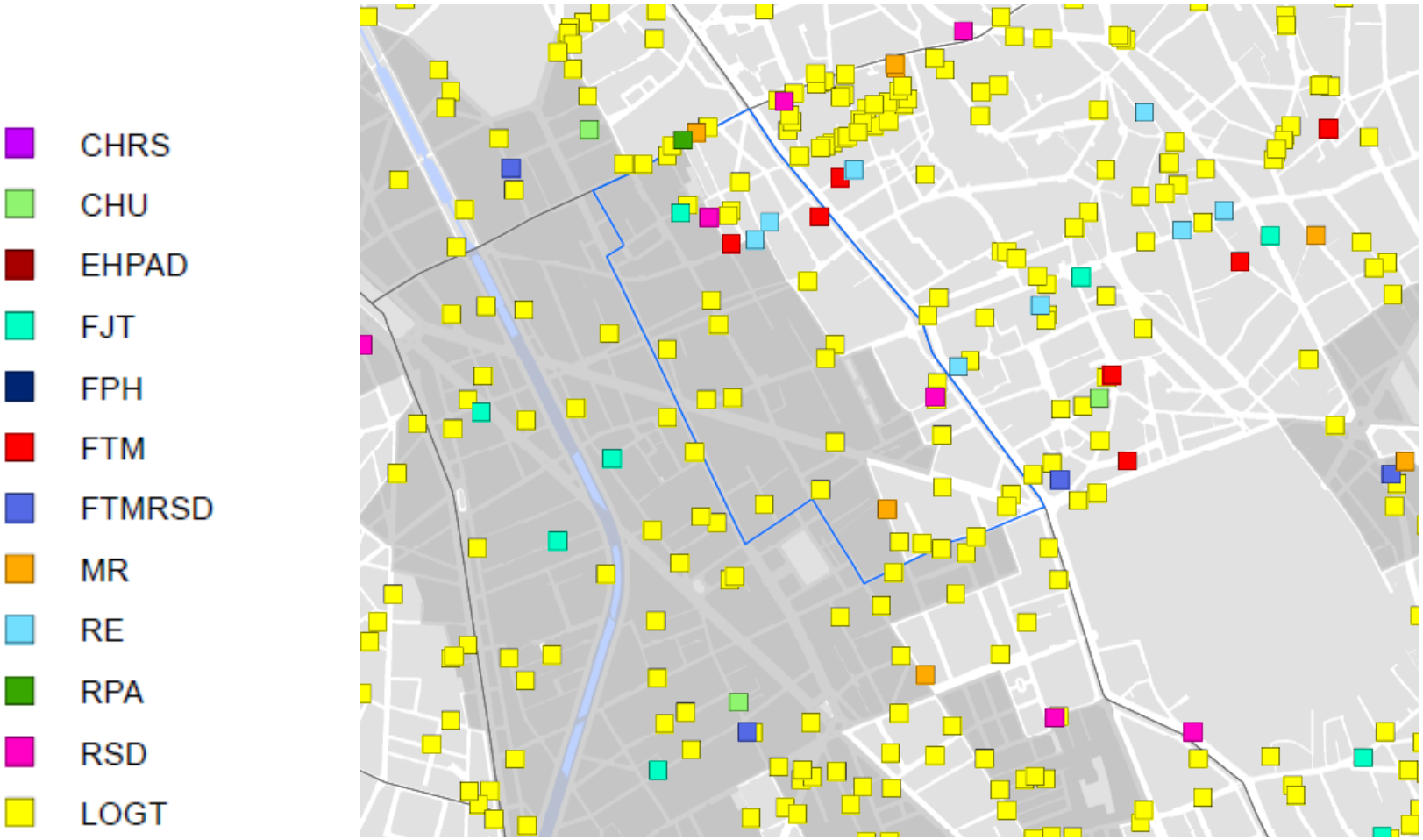

70% des logements financés de 2001 à 2015 dans le 11e arrondissement sont des logements familiaux (100% en 2013 et 2014)

La politique de logement à Paris et dans le 11e

Depuis 2001, la priorité au logement

- Instauration d'une réelle transparence dans les procédures d'attribution de logements
- Relance de la production de logements sociaux (objectif de 3 500 nouveaux logements par an et rééquilibrage sur le territoire parisien)
- Mobilisation des logements vacants
- Lutte contre l'habitat insalubre

Objectifs 2014 – 2020

- Production de 10 000 nouveaux logements par an
- Atteindre un taux SRU de 30% en 2030 (ce seuil concerne tout Paris et dépasse les obligations nationales)
- Transformation de 200 000 m² de bureaux en logements
- Davantage de transparence dans les processus d'attribution

Etat des lieux de la demande

- Au 1er novembre 2014 , **8775 demandeurs** de logement social dans le 11e arrondissement et **24 logements examinés en commission.**

- La plupart des logements disponibles sont de type F1 et F2 alors que les F4 et F5 correspondent à une grande part des demandes.

Transparence dans l'attribution des logements sociaux

Rôle de la commission de désignation :

- composée d'élus, d'associations, de représentants des centres sociaux et services sociaux de la Ville de Paris, elle se réunit tous les mois ou tous les deux mois

- Elle étudie prioritairement les candidatures des personnes habitant ou travaillant dans le 11ème et ne résidant pas déjà dans le parc social.

- Elle propose des candidats pour les logements sociaux et intermédiaires appartenant à son propre contingent (environ 30 logements par an).

- Elle est tenue de proposer 3 candidats par ordre de priorité (rang 1, rang 2, rang 3).

⇒ **Les bailleurs décident seuls de l'attribution définitive.**

Transparence dans l'attribution des logements sociaux

La cotation, outil mis en place en octobre 2014 :

- Un nombre de points par demandeur, en fonction de sa situation. La sélection des dossiers soumis à la commission de désignation de la Ville de Paris se fait en fonction de ce nombre de points.

- La cotation est basée sur 25 critères (sur-occupation dans le logement actuel, montant consacré au loyer…).

- Ce dispositif est actuellement expérimenté dans les 2e, 10e, 12e, 13e et 18e arrondissements

Quelles solutions ?

- **Construire plus ?**
  Le 11ème a la plus forte densité d'Europe. Néanmoins de nombreux projets sont en cours dans l'arrondissement.

- **Acheter des immeubles ?**
  Plus de 40 logements préemptés dans le 11ème depuis le début de la mandature (32 rue Keller, 37 boulevard de Belleville et 79 rue Léon Frot).

- **Lutter contre les logements vacants ?**
  Création du dispositif *Multiloc* pour louer les logements vacants à des ménages de la classe moyenne, en s'appuyant sur des agences immobilières privées, et en offrant des aides financières et des garanties aux propriétaires.

- **Réduire la facture des particuliers ?**
  Traiter l'insalubrité et réduire les dépenses énergétiques.

Traiter l'insalubrité

- La Ville de Paris dispose d'un service technique de l'Habitat, joignable par les particuliers.

- **Exemples de problèmes traités :**
  ventilation insuffisante, humidité, fuites d'eau, défauts d'étanchéité de la toiture, fenêtres ou installation électrique en très mauvais état, accumulation de déchets dans l'immeuble ou dans un logement, problème de termites, de pigeons…

Faire des économies d'énergie

- 2007 : adoption du Plan Climat de la Ville de Paris qui prévoit la réhabilitation des logements privés parisiens à l'horizon 2050.

- 2008 : *Copropriété Objectif Climat.*

- Des dispositifs d'incitation et de soutien aux copropriétaires du parc privé (ex. OPAH 2D2E)

Vœu du Conseil de quartier Belleville Saint-Maur 11e arrondissement relatif au réaménagement du Boulevard de Belleville

Sur les enjeux en matière d'urbanisme, de développement économique et de commerce

Considérant que le mauvais état général des trottoirs et du terre-plein central, la situation sanitaire préoccupante des arbres, un éclairage inadapté, ainsi que l'inégale répartition et l'état de délabrement des bancs publics justifient une intervention des pouvoirs publics sur le boulevard de Belleville ; que les autres boulevards dans sa continuité, issus de l'ancien mur des fermiers généraux, ont tous fait l'objet une requalification récente ;

Considérant que selon l'atelier parisien d'urbanisme (APUR), compte tenu de ses caractéristiques et des règles qui lui sont applicables, le boulevard de Belleville présente, sur sa rive Est, un potentiel de surélévation de 3 à 10 m sur plusieurs parcelles qui le longent ; que cette perspective rend urgente l'engagement d'une réflexion globale sur l'avenir de ce Boulevard ;

Considérant que le marché de Belleville joue un rôle important dans l'animation du quartier ; qu'il génère des nuisances qui incommodent depuis plusieurs années les riverains ; que l'importance de son emprise, ainsi que son organisation posent notamment des difficultés de circulation aux piétons ; qu'il est caractérisé par une faible diversité ; que l'application du règlement sanitaire n'est pas assurée ;

Considérant que des locaux commerciaux en pied d'immeuble sont vacants ; que le boulevard connaît un développement non contrôlé de supermarchés ainsi qu'une relative spécialisation de ses commerces sur certains secteurs ;

Considérant que le Programme d'Investissement de la Mandature (PIM) adopté en Conseil de Paris en décembre 2014 prévoit 121 M€ pour requalifier l'espace public, 262M€ pour la végétalisation de Paris et 20.000 arbres supplémentaires, 199 M€ pour l'entretien de la voirie et des ouvrages d'art et 53 M€ pour la promotion de la diversité commerciale et marchés ;

Sur les enjeux en matière de solidarité et de cohésion sociale

Considérant qu'aux termes de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014, « *la politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants* » ; qu' « *elle est conduite dans l'objectif d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants* ».

Considérant que le boulevard de Belleville traverse un quartier prioritaire de la politique de la ville, marqué par des difficultés sociales importantes ; que selon l'observatoire des quartiers parisiens, la population des foyers à bas revenus y atteignait, en 2008, 19%, contre 11% à Paris ; que le taux de chômage y était, en 2006, supérieur de 50% à la moyenne parisienne ;

Considérant que l'amélioration collective et cohérente du cadre de vie, l'enrayement de la dégradation de certains espaces peu qualifiés et délaissés, ainsi que la valorisation de l'image du quartier et la mise en place d'un travail partenarial sur la requalification des devantures des commerces, constituaient en 2011 des priorités du projet de territoire du quartier de la Fontaine au roi ;

Sur les enjeux démocratiques

Considérant que M. François VAUGLIN, maire du 11e arrondissement, a pris en 2014 l'engagement de réaménager le boulevard de Belleville ; que par courrier du 28 mars 2014 M. Patrick BLOCHE, ancien maire du 11e arrondissement et député et Mme Frédérique CALANDRA, maire du 20e arrondissement, jugeaient « *important qu'une réflexion globale puisse être engagée, à laquelle les riverains et les conseils de quartier des 11e et 20e arrondissements devront nécessairement être associés* » ;

Considérant que lors du dernier scrutin municipal, le taux d'abstention des riverains du boulevard de Belleville côté 11e (bureaux 31 et 32) était supérieur 10 points à la moyenne du 11e arrondissement ; que globalement les habitants du quartier Belleville Saint-Maur ont le sentiment d'un éloignement des pouvoirs public locaux ; que cette situation revêt un caractère préoccupant ;

Considérant que le réaménagement du Boulevard de Belleville constitue une revendication ancienne et constante de la part des habitants et des Conseils des quartiers de Belleville et Belleville Saint-Maur ;

En conséquence, le Conseil de quartier de Belleville Saint-Maur demande :

L'engagement en 2015 d'un diagnostic territorial sur le boulevard de Belleville, intégrant les dimensions urbaine, sociale, environnementale et économique, en vue d'une large concertation sur son aménagement.

Adopté le 14 avril 2015